

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MAI 2025**

L'an deux mil vingt cinq le vingt et un mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de CRUZILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Gilles CHARPY-PUGET, Maire

Présent(e)s : CHAPUIS Armelle, CHARPY-PUGET Gilles, GUILLEMAUD Thibaut, NASSIR Marine, ROSE Jean-Philippe, RATTEZ Karine, RATTEZ Thomas, THURISSET Alexandre

Excusé : CRÉMONA Cédric, MOINE Bernard

Secrétaire de séance : CHAPUIS Armelle

Date de la convocation : 15/05/2025

Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

ORDRE DU JOUR :

- Constitution d'une servitude de non-aedificandi sur le projet d'achat de la parcelle AC n°70
- Questions diverses

Le procès-verbal de la réunion du 12 avril 2025 est lu et **adopté à l'unanimité des membres présents.**

1. Constitution d'une servitude de non-aedificandi sur le projet d'achat de la parcelle AC n°70

Par délibération n°24/2024 en date du 14 décembre 2024, le conseil municipal a accepté d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée AC n°70 d'une superficie de 1532 m² afin d'aménager un parking pour la salle des fêtes.

Le propriétaire souhaite inclure une condition de vente, à savoir, « qu'aucune construction ne soit édifiée sur tout le surplus de la parcelle où est édifié le hangar »

Il a donc lieu de constituer à titre réel perpétuel et gratuit et aux frais de la commune, une servitude de non-aedificandi pour le surplus de la parcelle où est édifié le hangar.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, refuse la constitution de servitude de non-aedificandi pour le surplus de ladite parcelle de terrain mais précise qu'en accord avec les propriétaires une bande de terrain de 10 mètres de large à partir de la limite Sud de la parcelle comprenant l'emprise du bâtiment existant pourra être aménagé, et le surplus de la parcelle sera réservé exclusivement à de l'aménagement paysager (plantation d'arbres) sans possibilité de construction de bâtiment.

2. Questions diverses

- Suite à une réunion avec le SYSDDEL, les travaux d'enfouissement des réseaux électriques se feront dans la continuité des travaux de remplacement des canalisations d'eau, rue du silence. Le Syndicat des eaux interviendra la deuxième quinzaine de septembre.
- Suite aux inondations à Sagy et la visite des services du « département », une grille récupération des eaux de pluie sera posée, à charge de la commune de compléter les travaux par la mise en place de tuyaux jusqu'à la rivière pour un coût de 6300 €.
- la LPO (Ligue Protectrice des Oiseaux) déconseille la mise en place de tour à hirondelles mais préconise l'achat de nichoirs à placer dans la commune.
- Karine RATTEZ informe que la commune a embauchée une personne pour faire le ménage de la mairie à raison de 2h/semaine La prestation facturée 21€/h est proposée par l'association «Travail et Servive » de Tournus.
- Armelle CHAPUIS précise que l'entreprise D'ALASCIO a fini la pose des columbariums (reste à remplacer la grille pour disperser les cendres et relier le passage qui va au jardin du souvenir à l'allée en pavé devant les columbariums) et que le club sera nettoyé de fond en comble par l'entreprise « lav'immo ».
- Jean-Philippe Rose signale que le séjour à Paris de la classe de CM1-CM2 de l'école Marcel Pagnol de Lugny s'est bien passé.

La séance est levée à 20h30

La Secrétaire de séance,
Armelle CHAPUIS



Le Maire,
Gilles CHARPY-PUGET



71260